



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de
St-Côme-Linière

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

RÈGLEMENT 421-2025

Résolution 25-04-084

RÈGLEMENT NO 421-2025 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA PART CONTRIBUTIVE DE LA MUNICIPALITÉ À L'ÉGARD D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX, COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 372 737 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT REMBOURSABLE SUR 20 ANS

CONSIDÉRANT que la Municipalité a conclu un protocole d'entente avec Les Construction Linière Inc., pour la réalisation de travaux municipaux, de façon à rendre constructibles les 4 916 051 à 4 916 060 et 4 916 068 à 4 916 076 et 5 989 982. Un exemplaire dudit protocole d'entente est joint en annexe A au présent règlement;

CONSIDÉRANT que ce protocole d'entente prévoit le versement, par la Municipalité, d'une contribution maximale de 372 737 \$;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 10 mars 2025 et qu'un projet de règlement a alors été déposé;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de financer la part contributive de la Municipalité à l'égard d'un protocole d'entente pour la réalisation de travaux municipaux, conformément aux *Règlements no 233-2011 et 403-2023 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*, comportant une dépense de 372 737 \$ et un emprunt du même montant remboursable sur 20 ans;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DUMAS
SECONDÉ PAR M. STEVEN LEBEL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le règlement no 421-2025 concernant le paiement de la part contributive de la municipalité à l'égard d'un protocole d'entente pour la réalisation de travaux municipaux, comportant une dépense de 372 737 \$ et un emprunt du même montant remboursable sur 20 ans soit et est adopté par ce conseil.

Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, 1362, rue Principale, St-Côme-Linière, G0M 1J0, de 8 h à 16 h 30.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 28^e jour du mois d'avril 2025

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière